



**TRÈS HAUT DÉBIT**  
**Tu captes ou pas ?**

**TRIBUNE**

**« Classer nos villages  
à l'UNESCO »**

**N° 333 | MARS | 2016**



**36 000  
COMMUNES**

**LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE**



**Doc, doc, doc ...**

***y'a quelqu'un ?***

**Poste**  
**Des résultats à l'arrachée**

**Assemblée générale AMRF**  
**La commune socle de la démocratie**


**BRÈVES DE  
CAMPAGNES**

Page 3

**VIE DES AMR**

Page 5

**DOSSIER**

 Présence médicale :  
 quelles sont les solutions ?

Page 6

**ACTUALITÉS**

 Téléphonie mobile :  
 tu captas ou pas ?

Page 10

 La Poste :  
 «de la dentelle»

Page 12

**FENÊTRE SUR**

 Le Mouvement rural de  
 jeunesse chrétienne (MRJC)

Page 14


 Retrouvez  
 l'AMRF en  
 ligne

# Exercice

Petit exercice de révision de géométrie physique avant l'examen de passage en CDCI \* :

Soit un point A situé dans un périmètre X répondant aux besoins d'une population Y. En combien de temps ces besoins ne seront plus ou mal fournis lorsque le périmètre X aura multiplié sa surface par 7,33 ?

Vous pourrez appuyer votre démonstration par un cas concret vécu.

Exemple :

Sachant qu'une tempête de vent survenue la nuit a mis au sol poteaux téléphoniques et lignes électriques.

Sachant qu'il est urgent d'intervenir car la ligne électrique arrachée dont les fils, à nu, gisent sur la route.

Sachant que les services d'ERDF sont débordés du fait de la violence de la tempête, combien de temps sera nécessaire aux élus pour, dans l'attente de l'arrivée d'ERDF, mettre en sécurité le site, considérant que le point de décision représenté par les élus est passé d'un rayon de proximité raisonnable à une distance exorbitante ?

Je ramasse les copies doubles dans une heure.

\* Commission départementale de concentration intercommunale

**36000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE - N. 333 / mars 2016**
**FONDATEURS** Etienne Furtos - Jean Herbin - François Paour - Gérard Pelletier - Pierre-Yves Collombat - Andrée Rabilloud

**REDACTION** 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 72 61 79 93 • 36000communes@amrf.fr

**Directeur de la publication** : Vanik Berberian

**Directeur de la rédaction** : Cédric Szabo

**Rédactrice en chef** : Julie Bordet-Richard - **Mise en page** : Julien Thibert

**Ont également participé à ce numéro** : Pierre Bonte

**EDITÉ** par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 72 61 77 20 • Fax 04 72 61 79 97 • amrf@amrf.fr

**COMITÉ DE RÉDACTION** : Marie Jeanne Béguet - Dominique Bidet - John Billard - Jean-Paul Carteret - Guy Clua - Dominique Dhumeaux - Michel Fournier - Nadine Kersaudy - Marie-Antoinette Métral - Louis Pautrel

**IMPRIMERIE** Imprimerie Albédia - Aurillac - Imprimé sur papier PEFC/10-31-1446 issu de forêts gérées durablement • Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2016 • CPPAP 0616 G 84 400 • ISSN : 0245 - 3185

**RELATION ABONNES - RESEAU** Catherine Champeymont • Tél. 04 72 61 77 20 • amrf@amrf.fr  
**ABONNEMENTS** Adhérents 19 € • Non-adhérents 37 € • CCP LYON 1076-40 Y

## Ils/elles ont dit...

« *Et pourtant, moi j'y croyais en la commune nouvelle* ».  
Jean-Louis Genessay, maire (délégué) d'Hotonnes (Ain)

« *Une mauvaise Loi ne peut accoucher que de mauvaises décisions... Le gouvernement en choisissant de faire passer en force les lois de décentralisation, sans consultation populaire, a, en particulier avec la loi NOTRe, donné tous les arguments aux ambitieux petits marquis sociaux-libéraux de se tailler des fiefs.* »

Jean-François Garnier, maire adjoint de Fougères (Ille-et-Vilaine)

« *Heureusement que la réforme de la DGF a été repoussée sinon les villes auraient été obligées de donner de l'argent aux communes rurales* »

Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse (Ain)

« *Le patrimoine ne se limite plus aux grands monuments, ni à leurs abords et aux quartiers remarquables. Aux châteaux des princes se sont ajoutés les usines, les quartiers historiques, les cités ouvrières, les maisons anonymes... Tous les éléments de notre patrimoine font désormais l'objet de l'attention et de la fierté des Français* ».

Fleur Pellerin, ex-ministre de la Culture

*A quand une mobilisation des maires ruraux pour la mise en oeuvre de la fibre optique dans nos communes rurales, sans participation financière des collectivités rurales aux mêmes conditions que les espaces denses ?*

Jacques Krabal député-maire de Château-Thierry (Aisne)

« *Il faudra aussi revoir la grille des indemnités (NDLR : des élus). Je continuerai à travailler sur ce sujet. Mais cela demande du temps* ».

Marylise Lebranchu, ex-ministre de la Fonction publique

## Vu sur... les réseaux sociaux



## Lu dans la presse

*C'est ironiquement Jean-Michel Baylet qui reprend le portefeuille de l'Aménagement des territoires et des Collectivités, lui qui manoeuvra en coulisse pour sauver le sort des départements que Manuel Valls avait prévu de supprimer, l'option la plus radicale de la réforme.*

*C'est une première pour l'ancien sénateur du Tarn-et-Garonne et patron de presse de 69 ans.*

*Il lui incombera d'appliquer les réformes de ces prédécesseurs, une tâche compliquée devant les nombreuses imprécisions que la réforme a conservées.*

*Il aura probablement pour rôle de rassurer les élus locaux remontés par la baisse et la réforme des dotations, la fragilisation des départements, la montée en puissance des intercommunalités.*

Les Echos - 11 février

*Bien vivre ensemble, à quelques kilomètres de distance, ne se fait pas toujours sans concession, il faut toujours veiller à ce que le plus petit soit considéré et écouté pour préserver son identité. C'est un objectif qu'il est nécessaire de réactualiser régulièrement.*

Le Courrier Picard - 9 février

*Maryse Joissains (NDLR : Maire d'Aix-en-Provence) en appelle maintenant à François Baroin, à la tête de l'association des maires de France, à Vanik Berberian, président de l'association des maires ruraux mais aussi à François Hollande "pour l'organisation d'un référendum", dans la foulée de Notre-Dame-des-Landes.*

La Provence.com - 20 février



## Très Haut Débit Collectivités : 13 Mds € de risques d'investissements

Dans le dossier du très haut débit, les associations d'élus sont mobilisées. L'AMRF bien sûr (voir l'article sur les zones blanches en page 10) mais aussi l'Association des villes et collectivités pour les commissions électroniques et l'audiovisuel (AVICCA).

L'association précise que « si les négociations ont lieu entre les quatre grands opérateurs, il y a jusqu'ici un absent : l'ensemble des collectivités qui ont en charge d'apporter les réseaux très haut débit sur 85% du territoire français ».

Elles sont pourtant directement concernées poursuit l'AVICCA : « des dizaines de régions et départements, des milliers de communes et d'intercommunalités ont fait des choix budgétaires difficiles pour y arriver, des contrats sont signés, des travaux engagés ».

Le Plan France Très haut débit les engage à assumer 13 milliards de risques d'investissements dans les cinq prochaines années. La moitié de cette somme est une subvention, normalement à part égale entre l'État et les collectivités, afin de permettre aux opérateurs d'utiliser ces réseaux au même coût que dans les zones rentables.

Mais c'est un constat : les grands opérateurs ne jouent pas le jeu. Depuis un an, ni Bouygues ni Free ne sont venus co-investir ni même louer les réseaux publics FTTH ; quant à Orange et SFR, ils ne sont venus co-investir quasi-exclusivement que sur les réseaux publics qu'ils exploitent. L'AVICCA demande officiellement que les opérateurs majeurs investissent dès le départ en proportion de leurs parts de marché, sur tous les réseaux d'initiative publique, dès lors qu'ils respectent les conditions techniques et tarifaires réglementaires.

## Services publics Les mairies n°1

L'Institut Paul de Louvrier publie un baromètre sur les services publics vus par les Français. La mairie reste, et de très loin la première collectivité reconnue par les Français. Priorités des ruraux : l'emploi, suivi loin derrière par l'éducation, la santé publique et la justice. Les usagers des services publics sont globalement plus satisfaits en zones rurales, plutôt que dans l'agglomération parisienne ou dans les grandes villes. L'éloignement et les difficultés d'accès expliquent par contre pourquoi le sondage capte le fait que les non-usagés ruraux sont quant à eux un peu plus sévères. On comprend pourquoi.

Informations : [www.delouvrier.org](http://www.delouvrier.org)

## Poste / Vosges Arrache-moi si tu peux

La coupe du hêtre est une habitude bien vosgienne et utile pour le territoire. Celle de l'arrachage des boîtes au lettres un peu moins.

« Les opérations se déroulent certainement de nuit, à l'abri des clients postaux, pour éviter le stress des administrés.

Merci pour cette délicatesse ! » note Michel Fournier, maire de Les Voivres (88) et premier

vice-président de l'AMRF, qui n'a pas tardé à interpeller à la fois la Direction Lorraine de la Poste et son président national, Philippe Wahl sur ce phénomène nouveau en milieu rural.

«Après des études approfondies sur le remplissage potentiel en courrier (minimum de 10 lettres par boîte sur 3 jours), des équipes spécialisées procèdent donc à l'arrachage en prenant soin de faire quelques dégradations au passage pour que l'utilisateur prenne bien conscience de l'absence de ces boîtes !

Avec tous nos vœux de réussite pour ce nouveau métier, merci à la Poste, défonceuse du service au public, menteuse comme une arracheuse de boîtes ! »

Réponse de la direction régionale de la Poste : « Cette rationalisation du parc qui aurait certes dû être mieux gérée en termes de communication n'avait en aucun cas vocation à diminuer notre engagement en milieu rural ». Ouf nous sommes rassurés !

## Indemnités des présidents de syndicats Report jusqu'en 2020 ?

La loi NOTRe prévoit la suppression obligatoire des syndicats intercommunaux qui interviennent sur le périmètre d'un EPCI. Les délégués et les présidents ne toucheront plus d'indemnité. Le but étant la RA-TIO-NA-LI-SA-TION ; traduire suppression.

Coup dur pour les élus qui ne sont pas restés inactifs à l'image de l'AMRF. D'où le rétropédalage du gouvernement comprenant que la situation allait vite devenir compliquée...

Lors de la discussion générale du 3 février au Sénat sur le droit à la formation des élus, l'ex-ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, avait admis qu'il s'agissait d'un « couac parlementaire ».

36000 Communes reviendra sur le sujet prochainement, mais ça n'était pas un « couac » mais bien une volonté délibérée.

Nouvelle version depuis : « Le Gouvernement entend reporter l'application de l'article 42 de la loi NOTRe, en lien avec la rationalisation de la carte des EPCI ; cependant, il n'est guère équitable de changer les règles en cours de mandat pour les élus actuels : pourquoi ne pas étendre les règles jusqu'en 2020 ? ».

Des arguments à l'époque absents de la discussion parlementaire mais qui aujourd'hui justifient un article d'une loi ad hoc.

La patate chaude ira sans doute au prochain gouvernement... A moins que le texte ne soit modifié à l'Assemblée nationale lors de la première lecture courant mars. Résultat des courses dans le prochain numéro.



Corinne Binet

## 36 André Vallini dans l'Indre

Le voyage d'André Vallini le 4 février à Coings lui aurait-il été fatal ? Quelques jours après sa venue dans l'Indre, l'ex-Secrétaire d'Etat en charge de la Réforme territoriale était ainsi nommé secrétaire d'Etat en charge du Développement et de la Francophonie...

Si les hommes vont et viennent, les préoccupations restent et ce passage éclair dans ce département cher à notre Président a toutefois permis de mettre en exergue l'extrême complexité des normes et leur impossible mise en œuvre, pour certaines d'entre elles. La venue du ministre a été l'occasion d'un atelier autour de la simplification de normes souvent pesantes et coûteuses dans les communes rurales. Les élus présents ont pu ainsi faire entendre leurs voix.

Vanik Berberian ayant proposé de poursuivre la démarche avec le réseau des AMR et le cabinet de l'ancien ministre, sur l'identification des normes impossibles, l'AMRF entretient l'espoir que le nouveau duo « Baylet-Grelier » jouera la carte de la continuité. Vous avez dit vœu pieux ?



## 21 Maisons de services au public : on est dans la com' !

Le 11 février, l'AMR21 était à l'honneur sur France Bleu. Son Président, Bruno Bethenod était interrogé sur les Maisons de services au public.

A la question «Sont-elles le moyen de permettre aux petites communes d'exister encore», Bruno Bethenod a répondu : «Non !».

La commune existe parce que son conseil a développé son urbanisme, ses zones d'activités, s'est battu pour maintenir son école ou son RPI.

Pour ce qui est de la question de la maison de services au public, stricto sensu, « l'Etat panse ses plaies car il avait un formidable réseau à sa disposition : 36000 communes, qui avec le développement de la fibre pouvaient et avec quelques heures de formation à nos secrétaires, remplir ce rôle. Mais voilà on ne veut plus de communes en tant qu'entités responsables. En mu-



tualisant l'Etat, la Poste, la CNAF cela n'auraient pas coûté si cher et aurait évité bien des investissements ».

Et Bruno Bethenod d'ajouter : « Mais on est dans la communication ! 1000 et quelque plus de maisons de services... Alors bien sûr à défaut, on prend ».

A l'origine selon Bruno Bethenod, un constat erroné : le taux d'urbanisation de la France vue par l'INSEE. 72 % environ de la population vit en zone urbaine d'où les lois MAPTAM sur les métropoles avec des critères liés aux services. La zone urbaine de Lyon démarre de Villefranche-sur-Saône (située à plus de 30 km au Nord de Lyon).

Or tous ceux, et ils sont nombreux, qui prennent l'autoroute n'y voient que champs et pâtures. A tel point que l'Europe a lancé une étude basée sur des critères équivalents pour chaque pays et la France se trouve avec un taux d'urbanisation de 42 %. Cherchez l'erreur...

### RENSEIGNEMENTS - CONTACTEZ Les Maires Ruraux

Si vous souhaitez recevoir des informations sur l'AMRF, merci de nous faxer ce bulletin au **04 72 61 79 97** ou de nous le retourner à l'adresse suivante :

**AMRF, 52 avenue Foch,  
69006 Lyon**

Nom, prénom :

.....

Elu de la commune de :

.....

Adresse :

.....

E-mail :

.....

## 35 Normes : quelles simplifications ?

Les normes posent problème en Ile-et-Vilaine. Le président de l'AMR35, Louis Pautrel, a fait part de l'inquiétude des maires de son département concernant la mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie (DECI). Ces normes nationales sont très contraignantes parce qu'elles sont coûteuses et souvent lourdes. Les obligations des communes rurales sont les mêmes que pour les villes.

L'AMRF, par le biais de son président, avait écrit à André Vallini, alors secrétaire d'Etat chargé de la réforme territoriale pour lui signifier que l'association avait saisi le médiateur.

Dans sa réponse, André Vallini explique que la lutte contre l'inflation normative « doit être complétée par une meilleure prise en compte des dif-

ficultés d'application et un accompagnement renforcé des petites communes ».

Mais si l'application, notamment en termes de coût, est compliquée pour les élus ruraux, la norme est elle-même problématique parce qu'elle n'est souvent pas adaptée selon la taille des communes.

Il s'agirait, plutôt que de faciliter l'application, de simplifier la norme, notamment sur la distance métrique minimale concernant les dispositifs de Défense Incendie.

Depuis, le secrétaire d'Etat est parti vers de nouveaux horizons. Reste à savoir comment va évoluer la simplification des normes.

# Présence médicale : quel

L'accès aux soins dans les zones rurales est toujours un sujet très préoccupant pour les maires ruraux. L'Atlas national de la démographie médicale de 2015 note une diminution de 6% de médecins en activité régulière et un taux de 26,4% de médecins de plus de 60 ans. Dans le secteur de la médecine générale : « on dénote une baisse constante depuis 2007 des effectifs en médecine générale (on est passé de 64 778 médecins généralistes en 2007 à 58 104 en 2015, soit une baisse 10,3%, et une baisse de 6,8% est à prévoir pour les années 2015-2020) ».

La hausse du Numerus Clausus, n'est pas une solution suffisante. Les médecins sont certes plus nombreux, mais ils ne s'installent pas plus à la campagne. Si l'ARS délivrait une licence pour l'installation d'un médecin, comme elle le fait pour la création d'une pharmacie, cela pourrait peut-être permettre de réguler la surdotation de médecins dans certaines villes, au profit des territoires ruraux.

Le débat sur la régulation de l'installation des médecins a régulièrement lieu au Parlement, mais le Conseil national de l'Ordre des médecins lutte contre l'établissement de méthodes coercitives. Le 17 février, lors d'une table ronde sur la démographie médicale, des sénateurs ont évoqué l'idée de déconventionner les médecins qui s'installeraient en zones trop denses. Peut-être verrons-nous un jour une loi allant dans le sens de la régulation.

Le Comité interministériel aux ruralités a annoncé la création de 1000 maisons de santé d'ici 2017. Les MSP bénéficient non seulement de l'aide de l'Etat, mais, si elles correspondent à des critères précis, aussi de l'appui financier de l'ARS.

Pour lutter contre le désert médical, l'Etat a également promis 1700 contrats signés avec des jeunes médecins d'ici 2017 pour une installation en milieu rural en échange d'une bourse.

Certains territoires ont aussi essayé d'attirer des médecins étrangers en mettant par exemple à disposition un logement. Selon le Conseil national de l'Ordre des médecins, on recense, en 2014, « 54 168 médecins nés hors de France, 40 354 d'entre eux ayant une activité régulière sur le territoire français. »

« Ces médecins, après avoir accepté ces avantages, quittent la commune

pour s'installer ailleurs. On peut d'ailleurs souhaiter qu'il reste encore des médecins dans leur pays d'origine pour soigner les gens », explique Vanik Berberian, président de l'AMRF.

Selon lui, « on ne compte plus les rapports, les analyses, les tables rondes, sur le sujet. Si les mesures incitatives ne marchent pas, ce qui semble être le cas, il faudra envisager des mesures plus coercitives. La situation dans certains secteurs est dramatique et la construction d'une maison de santé, si elle peut aider à la résorption du problème, n'est pas toujours la solution miraculeuse et universelle. Il y a parfois des maisons médicales sans praticiens en nombre suffisant ».

## Des permanences médicales à l'échelon intercommunal

En revanche, il existe une statistique dans l'atlas national de la démographie médicale qui pourrait résonner positivement pour les territoires ruraux : 61,6% des médecins au 1er janvier 2015 ont fait le choix d'exercer leur activité en tant que salarié. Le salariat présente l'avantage de faire économiser des charges et des heures de paperasses au médecin.

Une aubaine pour les collectivités qui décideraient de recruter des médecins au sein d'un centre de santé. A la différence des maisons de santé, les centres salarient les professionnels médicaux.

Plutôt que d'attendre qu'un médecin libéral décide de s'installer sur sa commune, un maire peut en effet décider de créer un centre et de recruter un médecin, une infirmière, un podologue, un dentiste, etc. C'est ce qu'a fait la commune de Domats, dans l'Yonne. Et le résultat semble positif. Mais le coût est élevé. Et l'équilibre financier n'est pas évident à trouver.



Il faut financer un local, du matériel médical, un salaire de médecin. Pour réussir à financer le centre, il faut compter un nombre minimum de consultations quotidiennes.

Une association alsacienne, Asame (Association de soins et d'aides Mulhouse et environs) présidée par Paul Mumbach, par ailleurs président des maires ruraux du Haut-Rhin, crée des centres de soins dans les communes et de supporter elle-même les coûts et la logistique. A l'origine, l'association créait des centres de soins infirmiers, mais depuis 2013, l'Asame se charge aussi des centres de santé. « Les communes qui souhaitent un centre de santé nous mettent des locaux à disposition et nous offre trois ans de loyer », explique Jean-Luc Duval, directeur général de l'association. En échange, l'Asame se charge de tout le reste : création de la structure, gestion, embauche du médecin, financement. Depuis 2013, six centres sont nés dans la région de Mulhouse.

## La commune gère le secrétariat médical

Pour atteindre un équilibre financier, il faut compter 23 ou 24 consultations par jour. Sur les 6 centres existants, trois sont équilibrés. Pour les autres, l'association envisage de réduire le temps de travail du médecin pour passer à un mi temps. « Si le centre est situé sur une zone qui accueillait un médecin en libéral auparavant, les choses sont plus faciles ». Le centre récupère ainsi la patientèle de l'ancien médecin. Si en revanche, c'est une création, il faut trouver le temps de se créer une patientèle suffisante. Pour la Fédération nationale des centres de santé, créer un centre communal n'est pas chose facile. Mais il est tout à fait possible, et même conseillé, de monter un projet intercommunal



# Quelles sont les solutions ?



avec, pourquoi pas, des permanences médicales dans différentes communes.

La commune de Saint-Germain Lespinasse, dans la Loire, a fait le choix de la maison de santé. « Au départ, on avait opté pour le centre de santé. On a répondu à un appel à projet de l'ARS, mais notre dossier a été refusé. L'ARS préfère le portage intercommunal ou associatif après une mauvaise expérience de centre communal dans la région. Nous avons donc choisi de créer une maison de santé dans un nouveau bâtiment », explique Pierre Coissard, maire et pharmacien de la commune. Les travaux viennent de démarrer et la maison de santé devrait ouvrir en janvier 2017. « Notre médecin a 67 ans et est d'accord pour faire le lien avec la nouvelle structure. » 17 professionnels de la santé ont déjà signé le projet de santé : 2 médecins, une sage-femme, un pédicure, une diététicienne, etc. Parmi les deux médecins, un jeune professionnel qui se sédentarise après une période de remplacements.

Si la commune ne parvient pas à faire vivre cette maison de santé, elle se dit qu'elle pourra toujours s'orienter vers le centre de santé. Le bâtiment est prévu pour. Mais pour le moment, l'attrait du travail en exercice coordonné est suffisant pour motiver les professionnels. Et la commune a aussi prévu un poste de secrétariat pour alléger leur secrétariat. « La maison de santé peut être complémentaire d'un centre de santé. On peut tout-à-fait envisager de faire cohabiter des professions libérales avec des salariés. Pour la population, ça ne change rien ».

**JULIE BORDET-RICHARD**

## Asame L'alternative haut-rhinoise

Paul Mumbach, président des maires ruraux du Haut-Rhin, assure la présidence de l'Asame depuis 1994. A l'origine, il s'agissait d'une œuvre religieuse. Des sœurs se rendaient dans les quartiers difficiles des alentours de Mulhouse pour offrir des soins infirmiers.

Dans les années 70, il y avait de moins en moins de religieuses et cette initiative s'est transformée en association laïque. L'Asame est née en 1974. « Jusqu'en 1994, l'association s'est chargée que de soins infirmiers », raconte Paul Mumbach, « mais compte tenu des difficultés financières que nous rencontrons, nous avons décidé de nous diversifier ».

En plus des soins infirmiers, l'Asame s'est lancée dans les soins à domicile, puis dans l'aide à domicile, dans l'accueil de jour pour les malades d'Alzheimer, dans des micro-crèches et dans du portage de repas à domicile (dans des assiettes en porcelaine).

« Nous n'avons pas de subventions, mais grâce à la diversité de nos activités, on s'en sort ».

Les centres de santé sont un autre défi pour l'association. « Aujourd'hui, les médecins ne veulent plus faire 70 heures par semaine et ne veulent plus non plus s'occuper de la papperasse. »

Sur ce constat, l'idée de salarier un médecin n'est pas mauvaise. D'autant que le principe du centre de santé avec du personnel salarié était déjà testé avec les infirmières.

« Quand le médecin salarié remplace un autre médecin, ça va tout seul. » En revanche, selon Paul Mumbach, lorsqu'il n'y avait pas de médecin sur la zone où le centre est créé, c'est beaucoup plus compliqué parce qu'il faut prendre le temps de créer une patientèle.



« L'année dernière, nous avons dû investir 200 000 euros pour compenser les déficits de fonctionnement ». Aujourd'hui, l'association compte 320 salariés et 10 millions d'euros de chiffres d'affaires.

Et l'Asame tend encore à se dévelop-

---

« Pourtant, le salariat pour un médecin, c'est devenu un vrai phénomène de société »

---

per, bien que les difficultés s'accroissent. « Par exemple, en 2016, le conseil départemental a décidé de payer 1,25 euros de moins par acte. Mais la plus grosse difficulté, regrette le président, ce sont les médecins libéraux.

Ils nous voient comme une concurrence, même s'ils sont à 10 kilomètres. Ils écrivent des courriers incendiaires à l'ARS.

Pourtant, le salariat pour un médecin, c'est devenu un vrai phénomène de société.

Ils ne veulent plus faire de papperasse. Nous avons des secrétaires qui vont de centres en centres pour s'occuper de tout.

Les médecins et les infirmiers ne se consacrent qu'à leur profession. »

Les demandes affluent de la part des communes, « mais c'est difficile de dire oui à tout le monde ».

**J.B-R**

## Acteurs de la ruralité, à vos plumes !

Toujours soucieux de faire remonter aux "grands élus" et "technocrates" la réalité de la ruralité. Vous êtes élu local, citoyen, plus largement un acteur de la vie rurale, n'hésitez pas à être également grand connaisseur de nos campagnes pour les avoir sillonnées pendant des années. Il est grand temps que nos politiques - d'autant plus en cette année pré électorale - prennent en compte les habitants ruraux. Que leurs programmes, justement, intègrent les problématiques de développement et de rayonnement urbain vers les périphéries, mais au contraire, partir de nos territoires ruraux. Une fois de plus il ne s'agit pas d'opposer le monde des villes à celui des champs, mais d'être plus centralisée.

# « Un patrimoine à d

36 000 communes en France...  
« Presque autant que dans tout le reste de l'Europe ! Quelle aberration, dans un pays moderne ! »

J'en ai assez d'entendre ce discours systématiquement répété par les économistes et politiques de tous bords et repris en chœur par les médias parisiens.

Comment leur faire comprendre que la multiplicité de nos communes n'est pas un handicap mais une richesse ? C'est une spécificité française, certes, mais qui contribue à donner à notre pays son visage et son caractère particulier, original... et qui mériterait d'être protégée par l'inscription des 33 000 communes rurales au patrimoine de l'humanité !

De la même façon que l'Unesco a classé, l'an dernier, les 1 247 « climats » (parcelles) du vignoble de Bourgogne.

### Préserver notre découpage communal

Non, je ne délire pas. Quand je lis le dossier de candidature des Bourguignons, je constate que la plupart des arguments invoqués pour demander le classement des climats pourraient être réutilisés pour justifier la préservation de notre découpage communal :



Georges Seguin



les territoires ruraux, les Maires Ruraux vous mettent à contribution.  
as à nous faire parvenir vos idées, à l'image de Pierre Bonte, ami de l'AMRF mais  
des années.

- prennent véritablement la mesure des besoins, des attentes, des potentiels des  
nos campagnes non pas en les traitant avec le modèle qui conduit à l'impasse d'un  
ruraux, créatifs et innovants, capteurs d'un développement intrinsèque.  
mais bien de prôner un modèle nouveau d'aménagement d'une France encore trop

# éfendre »

Journaliste, écrivain, animateur, Pierre Bonte s'est fait connaître grâce à son émission radio « Bonjour Monsieur le Maire » puis à la télévision en intégrant l'équipe du « Petit rapporteur » avec Jacques Martin. Il a été aussi parrain du concours photos organisé en 2011 par l'AMRF à l'occasion de son 40<sup>e</sup> anniversaire.

«Accolés les uns aux autres comme les pièces d'un grand puzzle, les climats forment une mosaïque de crus uniques... Chacun possède son histoire, son nom, son goût...»

Nos villages millénaires, tous uniques eux aussi, tous différents, n'ont-ils pas droit au même respect de leur identité ? Comme les climats, ils sont le «conservatoire vivant» d'un art de vivre que le monde entier nous envie. Et l'intérêt d'un village ou d'un climat n'a rien à voir avec sa taille. Le vin le plus cher du monde, la Romanée Conti, est produit sur l'un des plus petits clos de Bourgogne (1,8 ha).

## Les communes nouvelles « des familles recomposées »

«Œuvre conjuguée de l'homme et de la nature, les climats sont une construction culturelle...», font également valoir les vignerons. C'est aussi vrai des villages, dont le paysage a été façonné par les hommes et qui forment une communauté originale, complexe, dont les liens se sont lentement tissés au fil des siècles, de génération en génération.

Je ne crois guère aux «communes nouvelles» - dernière invention des technocrates - qui me font penser à ces «familles recomposées» dans les-

quelles les enfants ont bien de la peine à garder leurs repères. En brisant la cellule de base, on détruit quelque chose qui relève de l'affectif et qu'on ne comble pas avec des compensations financières. Au final, c'est l'équilibre moral de notre société qui risque d'en être encore un peu plus fragilisé.

## 36 000 communes classées à l'Unesco

Il faut adapter notre organisation territoriale aux exigences de l'époque, bien sûr, mais les communautés de communes ont été conçues dans cet esprit et elles remplissent leur rôle de mieux en mieux.

Pourquoi ne pas leur faire confiance et préserver ce trésor humain : le sentiment d'appartenance et d'attachement à une commune - si petite soit-elle - qui génère une somme incalculable d'énergies et de bonnes volontés, à l'échelle du pays ?

On appartient à une commune mais elle nous appartient aussi, un peu... C'est un «chez soi» rassurant, sécurisant, au sein duquel chacun peut assouvir son désir de reconnaissance. C'est à la fois un héritage et une chance à protéger.

La réduction du nombre des com-

munes permettrait, entend-on, de faire des économies ? Plaisanterie ! Les besoins resteront les mêmes. Et quand on sait que l'indemnité mensuelle de la majorité des maires ne dépasse pas 580 euros...

Il en faudra, des fonctionnaires, pour faire le travail qu'ils accomplissent sans compter les heures, par simple amour du clocher, avec leurs 400 000 conseillers municipaux bénévoles !

Selon l'UNESCO, l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine de l'humanité est aussi «une réponse aux menaces de standardisation des goûts liées à la globalisation des marchés»... « une manière de défendre la diversité ».

Le classement de notre mosaïque de villages s'inscrirait dans le même combat.

Ce serait une nouvelle façon d'affirmer que la modernité n'est pas forcément synonyme de concentration, que les grandes lois de l'économie ne s'appliquent pas nécessairement à l'administration d'un territoire.

La commune doit rester cet échelon de proximité et cet élément de stabilité dont la France a besoin pour garder sa place unique et son image attractive dans un monde de plus en plus déboussolé.

PIERRE BONTE

## Téléphonie mobile

### Tu captés ou pas ?

L'Etat a dressé une liste de 266 communes en « zones blanches » afin qu'elles soient équipées de technologie 4G au plus vite. Un autre plan est à l'étude pour 800 communes mal desservies. De quoi s'interroger sur la prise de conscience des besoins réels et de la situation dans le pays.

Préalable pour les 266 communes « élues » afin de bénéficier de cet effort financier de l'Etat : avoir été sélectionné - l'histoire ne dit pas combien de communes ont été repérées - par les préfets et ne recevoir l'Internet ni par le filaire ni par le mobile ! Une remontée qui n'a pas manqué d'interpeller nombre d'élus étonnés de ne pas voir leur commune ou celle de leur voisin « attrapée » par le filet de l'Etat. Dommage, celui-ci assumera intégralement le coût de l'installation du pylône, mais pas le raccordement ni l'entretien qui resteront à la charge des collectivités. Bout du tunnel numérique : 2017 si tout va bien. Pourtant le dossier des zones blanches date d'une dizaine d'années. Ce n'est que l'aboutissement -partiel- d'une longue attente !

#### La clé du financement

Conscient du décalage avec le ressenti local, le ministère de l'Economie a informé immédiatement de l'ouverture d'un travail sur 800 sites. Ce projet concerne des zones blanches présentant un intérêt local : économique, touristique, mais aussi public pour une école, un centre d'hébergement, etc... De quoi alimenter de nombreux débats sur qui fera partie du concours de rattrapage. Autre sujet d'importance, le finance-

ment. L'idée originelle de faire financer la résorption des zones blanches par les communes a suscité une levée de boucliers des associations d'élus. « Il n'est pas question que nous finançons les pylônes, mais surtout les frais d'acheminement de la fibre, cela coûter très cher ! » prévient John Billard, maire de le Favril (28) et vice-président des Maires ruraux en charge du numérique. C'est un point dur du cahier des charges.

L'AMRF, en premier lieu, pour qui l'accès au numérique dans les territoires les plus isolés est une nécessité depuis de nombreuses années, a interpellé à la fois le Président de la République et Bercy. L'AMRF demandait dans son adresse à François Hollande de prendre en compte d'urgence les territoires où résident plus de 30% des Français, en développant des actions rapides concernant l'emploi, la fracture numérique et la couverture téléphonique.

#### « Changer le thermomètre »

Autre projet dans les cartons, la couverture en 3G de 2200 communes par les seuls opérateurs. Un chantier prévu pour s'achever mi-2017. L'exercice s'annonce périlleux. En effet, les opérateurs préfèrent parler de « zones grises » pour les territoires captant au moins un opérateur... Une

colorimétrie relative quand elle se confronte au réel. D'où l'idée d'utiliser une implication des habitants pour qu'ils concourent à définir la véritable carte de la couverture. Une manière imaginée par certains pour faire pression sur les opérateurs et l'Etat. En mot savant ça s'appelle le « crowdsourcing ». Plus simplement de dire si « tu captés ou pas ! ». Une idée pour impliquer vos habitants ?

CÉDRIC SZABO

### La proposition

#### Généraliser l'internet mobile via le wifi

Plusieurs territoires ont pris l'initiative. Permettre un accès gratuit à l'Internet mobile depuis un point du village. Un besoin auquel, Fabrice Dalongeville, maire d'Auger-Saint-Vincent (60) a répondu. Si la pratique est courante en ville, elle reste un objet d'aménagement numérique du territoire. « C'est à l'Etat de prendre l'initiative » pour aider à une généralisation dans les territoires ruraux » écrit l' élu de l'Oise. La proposition a été faite par l'AMRF dans le cadre du débat sur la loi « République numérique ».



Joren Korrigan

  
Association des Maires Ruraux de France  
**Des maires au service des maires**  
[www.amrf.fr](http://www.amrf.fr)



# Assemblée générale 2016

Association des maires ruraux de France

## 19 & 20 mars à Lyon

*La place de la commune,  
socle de la démocratie*



Comment résister au « rouleau compresseur » ? Telle est souvent la formulation des élus face à ce qui tantôt se décrit comme un mur ou comme une vague, tantôt comme une inexorable descente aux enfers pour la commune.

Et pourtant elle résiste. Comme disait Robert Lamoureux : « Le canard est toujours vivant ». Alors plutôt que de larmoyer, de se résigner au pire, d'accepter la « dévitalisation » de la commune et la « démoralisation » des élus, le petit navire des Maires ruraux suit son cap.

Ce sera encore le cas en 2016 avec des rendez-vous déjà nombreux. Si 2015 a été occupée, avec un certain succès par les combats sur l'organisation territoriale, il faut anticiper les débats de 2017 : résister et faire de la ruralité non pas un passage obligé des programmes des candidats mais un socle plein et entier de la politique économique et d'aménagement du territoire. Faire de la commune un outil moderne et d'une utilité démocratique sans équivalent.

D'où cette première étape lors du premier rendez-vous 2016 de l'Assemblée générale. Et ce thème : *la place de la commune comme socle de la démocratie*.

Pour apporter notre pierre à l'édifice et enrichir le débat, place à un penseur, à part et singulier, comme peut l'être l'AMRF dans le débat entre associations de collectivités. Axel Kahn, généticien mais surtout marcheur, curieux de cette France discrète mais bien réelle. Après plusieurs passages dans les associations départementales, il posera son sac à dos à Lyon pour nous aider à avancer.

Ensuite, la jeunesse. Qui dit avenir de la commune, dit jeunesse. Donc autant en parler avec des jeunes ! Ceux d'Unis Cités, association dédiée à l'engagement citoyen des jeunes générations avec un projet devenu loi, celui des services civiques. Avec le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (Mrjc), structure qui irrigue les territoires en accompagnant les jeunes à se former, à s'engager, à mettre en œuvre.

Le tout sous le regard éclairant d'un professeur québécois, amoureux de la ruralité, Bernard Vachon, auteur de « La passion du rural ».

Autant d'ingrédients pour réussir ce premier temps fort et ouvrir l'année qui sera rythmée par d'autres initiatives décapantes comme les maires ruraux en ont le secret...

[www.amrf.fr](http://www.amrf.fr) - [amrf@amrf.fr](mailto:amrf@amrf.fr)

Twitter : [Maires\\_Ruraux](https://twitter.com/Maires_Ruraux)

Facebook : [www.facebook.com/mairesruraux](https://www.facebook.com/mairesruraux)





## La Poste : « de la dentelle »

L'entreprise publique poursuit sa mue. Parfois dans l'incompréhension des élus. D'où l'importance d'échanges, locaux et nationaux, pour faire le point et corriger le tir.

C'est le cas de la rencontre d'une délégation de maires ruraux avec Philippe Wahl, président du Groupe. Réduction des amplitudes horaires, changement des créneaux, procurations, disparitions des boîtes aux lettres, fermetures inopinées, service bancaire différencié selon le client dans un même lieu, fermeture de plateformes inaugurées il y a peu, le tableau a de quoi alimenter un climat compliqué entre la Poste et les élus ruraux qui accumulent, outre leur expérience, les remontées de leurs administrés.

« Les relations recommencent à s'effriter alors qu'elles étaient plutôt bonnes » constate à regret le président de l'AMRF.

« La Poste, c'est une histoire de cœur » renchérit un autre maire. D'où une exigence décuplée. Et la volonté affichée par le président du Groupe La Poste, récemment reconduit dans ses fonctions, de rassurer les élus. Dans les mots d'abord : « Nous avons décidé de rester » ; la formule est directe. Ce n'est pas la Cour des Comptes qui va le faire changer d'avis : « La stratégie de la Poste ne se fait pas à la Cour des Comptes ; nous n'avons pas l'intention de diminuer le nombre de tournées ».

Dans les faits ensuite, la discussion se fait plus précise et les demandes des élus très concrètes. Là encore, « si on veut simplifier la vie des gens, il faut qu'on s'occupe du détail » prévient le patron de la Poste ; adresse qui vaut d'abord pour ses équipes. « Il y a la perception qu'on ne respecte pas les règles de concertation » reconnaît un responsable du réseau avant de profiter de l'échange pour dire que « la règle sera rappelée fermement » localement.

Les élus exigent une plus grande considération et une communication plus respectueuse de la place des édiles. « Nous avons là une responsa-



Une délégation de l'AMRF était reçue récemment à Paris par Philippe Wahl, président de La Poste.

bilité de vous alerter » relève Dominique Decaudin (51) pour éviter que les sollicitations et les interpellations ne restent pas sans réponse.

« C'est de la dentelle » assure Michel Fournier, Premier vice-président de l'AMRF, remonté contre la décision unilatérale de la Poste dans les Vosges (88) de supprimer - nuitamment - des boîtes aux lettres de dépôts.

« Il n'est pas normal que les élus apprennent les changements par la bande » poursuit le maire de Les Voivres qui tempère : « Le propos n'est pas de discuter le bienfondé d'une mesure mais bien d'avoir les éléments ». Autre illustration : l'accès aux services. Les élus demandent une harmonisation et une simplification. « Il y a un problème entre la direction postale et les élus sur la gestion des relais RPC : que les élus connaissent l'organigramme ! » interpelle Louis Pautrel, maire de Le Ferré (35).

### Construire la ruralité ensemble

Si les échanges sont parfois vifs, ils témoignent également d'une vision commune rappelée localement dans les Commissions départementales pour assurer un aménagement du territoire en phase avec la réalité. Philippe Wahl résume le propos dans sa proposition faite à l'AMRF : « Nous sommes stratégiquement un acteur de la ruralité, nous travaillons sur toutes les formes de contacts. De quoi ont besoins les habitants pour se sentir considérés ? Que l'on réfléchisse les choses avec vous » lance-t-il. Une invitation reprise à la volée par Pierre Morel-à-l'Huissier (48), également

député, pour inviter la Poste à mener ce travail d'évaluation et par Jean-Paul Carteret (70), initiateur d'un relais de service public « Comment imagine-t-on la ruralité ensemble ? » « Nous avons un sujet commun, celui

---

« Les relations recommencent à s'effriter alors qu'elles étaient plutôt bonnes »

---

de la vitalité de ces points de contacts ». Aujourd'hui, après les APC et les RPC, la Poste souhaite transformer 500 bureaux en Maisons de service public dont le Groupe souhaite voir la structure enrichie par le dialogue avec les élus pour consolider l'outil.

« C'est une belle idée à condition de ne pas absorber toute l'activité qui existe dans les environs » prévient de concert les maires ruraux. « Il faut aussi que ces outils travaillent avec les mairies, premier niveau permanent de service public et de proximité ». Ces maisons seront complétées par un dispositif : le facteur-guichetier, autre solution testée « qui fait un tabac » selon P. Wahl tout en prévenant « la clé c'est la fréquentation ».

Une lecture qui doit respecter l'objectif du fonds de péréquation qui reste de soutenir la présence même si elle n'est pas rentable.

De quoi assurer encore de nombreuses discussions locales et nationales dans ce dialogue !

CÉDRIC SZABO

## Ecoles : élus et parents en colère

Nous avons évoqué le sujet des «conventions ruralité» dans une précédente édition de 36000 Communes. Le sénateur Duran a été missionné par le Premier ministre pour « définir les voies et moyens d'une contractualisation efficace entre le ministère de l'Education nationale et les élus locaux. »

Le but de la manœuvre ressemble davantage à une mise à mal de l'école rurale sous prétexte de lutter contre une « fragilité ». Il s'agirait surtout de supprimer des postes dans les campagnes au profit des écoles urbaines.

Dans plusieurs départements, les parents d'élèves se révoltent. Dans la Creuse, où un comité a écrit une déclaration aux élus, ces derniers dénoncent le chantage de l'Education nationale aux suppressions de poste et la précipitation dans laquelle s'est signé le protocole dans la Creuse. Ils réclament une concertation entre « Education nationale, enseignants, élus et usagers ».



Devant la sous-préfecture à Figeac, les parents se sont mobilisés.

Dans le Lot, le collectif citoyen de sauvegarde des écoles de villages campent depuis plusieurs jours devant la sous-préfecture de Figeac pour protester contre le protocole signé dans le département et les suppressions de poste prévues pour la rentrée 2016. « Ce qu'on veut, c'est obtenir un délai de 4 ou 5 ans où on arrête de bouger les lignes », déclare Christian Venries, président des maires ruraux du Lot. « On est déterminés », finit-il par dire.

Pour Vanik Berberian, président de l'AMRF, « il ne s'agit pas d'être hos-

tile par principe à toute modification des périmètres d'organisation scolaire. Le pragmatisme et la réalité locale particulière doivent être prise en compte. Un outil n'est jamais mauvais en soi, c'est la qualité de son utilisation qui en détermine la pertinence. »

L'urgence dans laquelle s'effectue la mission du sénateur Duran, et le manque de concertation avec les élus, les enseignants et les parents d'élèves contribuent à la colère des intéressés.

**JULIE BORDET-RICHARD**

**campagnol.fr**

Créez votre site Internet pour 180 € TTC par an

Un service accessible aux adhérents de l'AMRF



Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC)

# Sacrés jeunes!

**Avec plus de 80 ans de présence dans les territoires ruraux, le MRJC s'est imposé comme un acteur incontournable dans les campagnes. Cette association d'éducation populaire gérée et animée exclusivement par des jeunes de 13 à 30 ans milite activement auprès d'eux pour les accompagner dans la construction de leur projet de vie. De quoi garder la foi dans la redynamisation des territoires ruraux.**

**T**oute étude ou recherche sérieuse et exhaustive sur la ruralité ne peut omettre de citer l'action du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), anciennes « JAC » (Jeunesses Agricoles Catholiques) dans les campagnes françaises depuis les années 30.

Le MRJC figure parmi les instances qui animent et fédèrent le monde rural.

Avec ce postulat que l'activité économique et sociale est la clé du dynamisme des territoires ruraux et de l'intégration des jeunes dans la société.

« Le monde rural connaît toujours les mêmes difficultés structurelles qui limitent son développement : offres d'emploi et de formation rares, difficulté d'accès aux services et aux loisirs, mobilité géographique restreinte, manque de lieux de socialisation... Ces problèmes exposent ses habitants et plus particulièrement les jeunes, à des situations de précarité ou d'isolement parfois alarmantes » résume Simon Besnard, président du Mouvement.

## « La caution jeunesse »

Conscient que la ruralité « bouge et change », le MRJC a lui-même évolué au fil des ans. Originellement

nées pour guider et accompagner les jeunes fils d'agriculteurs dans leurs choix professionnel et spirituel, les ex-JAC ont intégré la notion de laïcité, histoire de vivre avec leur temps mais surtout de jouer la carte de l'ouverture auprès des adhérents et des instances avec lesquelles travaille le MRJC.

« Nous sommes la caution jeunesse de la ruralité mais ne souhaitons pas être estampillés comme un mouvement strictement religieux » poursuit Simon Besnard.

Le texte fondateur du MRJC en atteste : « Nous sommes un mouvement chrétien mais regroupons une diversité de croyances et de convictions religieuses. Nous sommes à la fois un mouvement chrétien et laïc.

## L'engagement citoyen

Nous sommes fiers d'être les héritiers d'une longue tradition chrétienne, d'une histoire d'action catholique qui est forte d'engagement. C'est cette vision de l'Église que nous souhaitons défendre ».

Le MRJC attache une extrême importance à la construction personnelle des 13-30 ans qu'il fédère autour de projets communs : aide à l'installation des jeunes en milieu agricole, développement de la coopération et



MRJC

de l'économie sociale et solidaire, relance de l'éducation populaire...

Par ses nombreux projets, le MRJC invite les jeunes, « sans distinction d'origine ni de religion ! », à vivre des expériences d'engagement citoyen et de responsabilité.

« Notre culture rurale nous donne des clés de compréhension et de l'expérience de vie nécessaire pour agir concrètement sur nos territoires ».

## Fabriquer un nouveau monde rural

Dans cette dynamique, le MRJC lance cette année « Les Fabriques du monde rural » pour permettre aux jeunes ruraux d'avoir les moyens de contribuer à leur propre intégration socio-économique dans leurs territoires.



Les rassemblements du MRJC sont des moments forts de partages sur les questions liées à la ruralité.



Le MRJC va ainsi mobiliser une partie de ses fonds propres et de son patrimoine immobilier pour dégager des ressources propres et ainsi viabiliser des projets de territoires, de leur diagnostic à leur aboutissement

Les Fabriques du Monde Rural seront des lieux supports, gérés et animés par des jeunes, pour l'expérimentation d'initiatives de jeunes et l'animation des territoires ruraux par des jeunes.

Ces lieux d'échanges, de partages et de formation permettront de mûrir les projets professionnels et de conduire des actions collectives pour animer le territoire.

Sous-jacente, l'idée aussi de responsabiliser les jeunes dans la gestion de projet avec la finalité d'offrir un tremplin vers l'emploi.

**JULIEN THIBERT**

## Chiffres clés du MRJC

**7000** jeunes bénévoles

**50** départements représentés

**250** équipes locales,

**70** salariés

**140** projets, séjours éducatif et formations à la citoyenneté par an

**3,7 M€** de budget

**www.mrjc.org**  
**01 48 10 38 30**

[www.lectures-communes.fr](http://www.lectures-communes.fr)

Lectures  
Communes

La fête  
du livre  
en milieu  
rural



AMRF  
Association des Maires  
Bureaux de France



# TALENTS DE COMMERÇANTS



## CASINO PROXIMITÉ C'EST ...

-  Une réponse aux besoins alimentaires des consommateurs sur des surfaces de **60 à 1 000 m<sup>2</sup>**. Une visibilité inégalée avec près de **7 000** points de vente (sous enseigne et partenaires). **500** ouvertures par an. Une présence nationale avec **100 %** des départements couverts.
-  **2 millions** de clients par jour.
-  **7 000** commerçants et commerçantes. Un système de gestion de magasins intégrés, franchisés et location gérance franchise. **700** collaboratrices et collaborateurs au service des commerçants.
-  Près de **10 000** produits alimentaires dont **3 300** produits de la marque Casino.
-  Une large palette de services pour répondre aux besoins de nos clients

- Les courses en ligne
- La livraison à domicile
- La carte de fidélité
- Les points retrait colis
- Les titres restaurant
- Le pain cuit sur place
- La presse
- Le PMU
- La Française des Jeux
- La Poste

## Accueil, proximité et sens du service.

Guidée par ses valeurs fondatrices, l'accueil, la proximité, et le sens du service, Casino Proximité a toujours privilégié le savoir-faire du commerçant pour donner ses lettres de noblesse à ce métier aussi engageant que passionnant.

Avec plus de 4 500 points de vente en France sous nos différentes enseignes Casino Shop, Petit Casino, Spar, Vival et Leader Price express, Casino Proximité poursuit sans relâche son maillage du territoire français.

## Des modèles dynamiques et adaptables tournés vers la croissance et l'emploi.

Depuis plus de 10 ans, Casino Proximité, c'est une vraie présence humaine, des commerçants à la disposition des consommateurs et qui suivent de près l'évolution des tendances d'achat et de consommation. En s'adaptant à la diversité des réalités locales et en mettant ses compétences au service de ces nouvelles exigences, Casino Proximité ne cesse de réinventer le commerce. Il propose des modèles dynamiques, adaptables, résolument tournés vers la croissance et l'emploi. Chaque jour, nous modernisons, innovons et diversifions notre réseau pour décliner cette proximité sous de multiples visages.

Fort de cette expertise reconnue de la proximité et de la ruralité, Casino Proximité noue des partenariats privilégiés avec les communes. Ce travail sur le terrain nous permet d'adapter au mieux les nouveaux concepts de magasins, l'offre produits et le portefeuille de services.